



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



**25753 € ET PLUS POUR
LA MOITIÉ DES SALARIÉS**

Le revenu net annuel médian du secteur est supérieur à celui du champ de l'OMPL. Un écart positif en faveur du secteur est d'ailleurs constaté pour toutes les catégories sociales.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales						Ompl
Cadres	41 064	43 034	42 931	24 626	40 329	36 136
Professions intermédiaires	29 639	26 724	30 119	21 450	25 500	22 520
Employés	24 313	23 762	24 738	20 153	22 927	20 416
Ouvriers	24 827	17 324	17 228	17 400	17 345	17 264
Ensemble	25 927	27 605	26 480	20 995	25 753	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur juridique

Branches professionnelles



Études d'administrateurs
et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs
judiciaires et Sociétés de ventes
volontaires de meubles aux
enchères publiques



Études d'huissiers de justice

**4 474 € DE PLUS EN FAVEUR DES HOMMES**

Le genre a un effet très important sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés du secteur.

Rapporté au mois, un différentiel de 373 € est observé au profit des hommes.

**ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE**

L'indice de parité du secteur montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (15,1 points d'écart).

Les cadres constituent la catégorie la moins égalitaire.

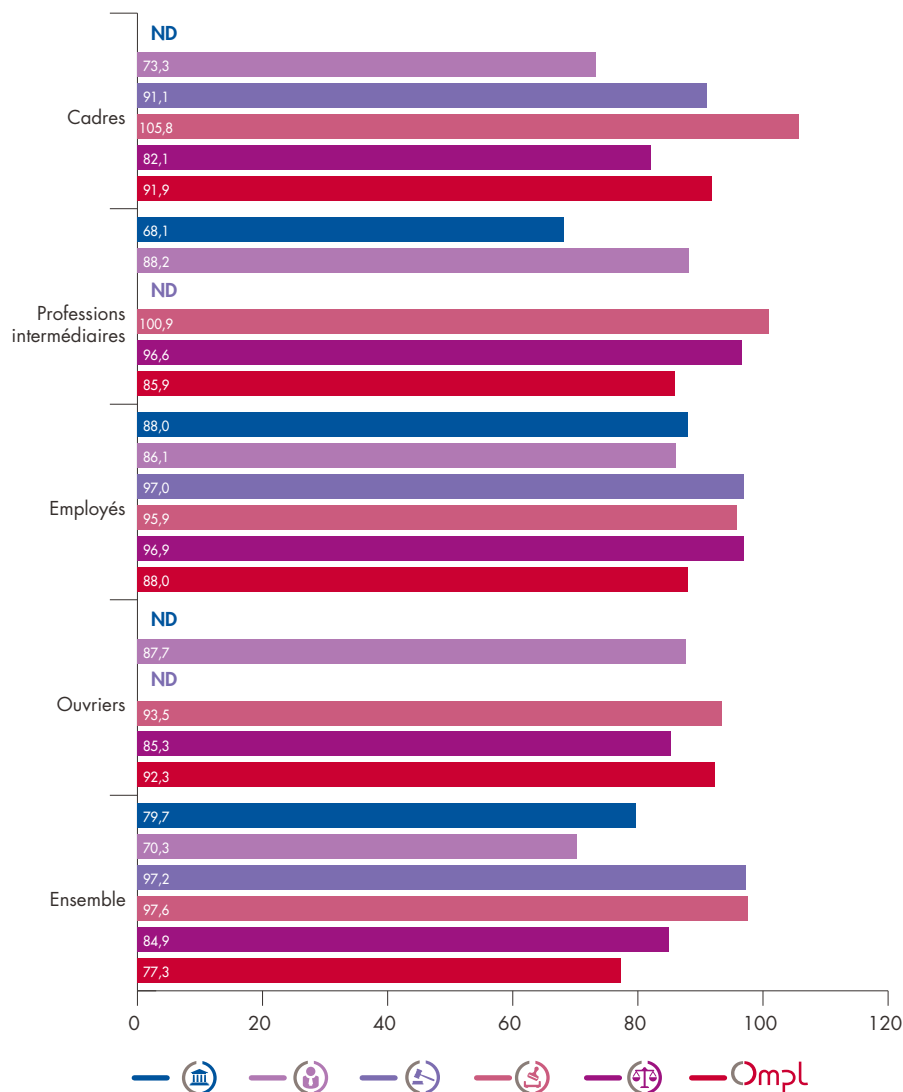
Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 82,1 % de celle des hommes.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre						Ompl
Femmes	25 131	26 459	26 169	20 832	25 139	21 689
Hommes	31 519	37 626	26 923	21 350	29 613	28 075
Ensemble	25 927	27 605	26 480	20 995	25 753	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.

Indice de parité par catégorie sociale



Source : extractions Insee, DADS 2018.



VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Au niveau du secteur, les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 15,7 % à ceux de moins de 35 ans.

Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire s'inverse (- 2,1 %).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge						Ompl
< 35 ans	22 884	24 792	23 575	19 135	22 857	20 157
35 à 49 ans	26 309	28 991	28 606	21 634	27 016	22 982
50 ans et +	28 222	28 120	27 898	21 671	26 452	23 913
Ensemble	25 927	27 605	26 480	20 995	25 753	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 13 097 € est observé entre la région Île-de-France, qui possède le plus fort revenu médian net annuel (33 499 €) et la Corse où le revenu médian net annuel est le plus faible (20 402 €).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions						Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	26 411	26 356	21 483	20 767	25 140	22 864
Bourgogne-Franche Comté	25 869	23 286	14 199	19 638	22 185	21 637
Bretagne	26 178	25 224	23 112	20 729	24 217	22 113
Centre-Val de Loire	26 869	24 416	24 509	21 183	23 685	21 849
Corse	ND	20 234	ND	20 889	20 402	21 614
DOM	28 467	24 105	ND	21 462	23 008	21 494
Grand Est	23 815	23 419	15 585	21 242	22 582	21 683
Hauts-de-France	23 360	23 831	22 806	18 768	22 145	21 281
Île-de-France	29 319	35 104	32 856	25 175	33 499	26 731
Normandie	25 745	23 507	26 227	19 985	22 801	21 511
Nouvelle-Aquitaine	24 117	23 564	22 285	19 878	22 587	21 516
Occitanie	23 157	23 004	25 253	19 727	22 181	21 500
Pays de la Loire	ND	24 309	ND	19 588	23 467	21 637
Provence-Alpes Côte d'Azur	27 106	24 525	24 560	21 004	23 586	21 879
Ensemble	25 927	27 605	26 480	20 995	25 753	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.